

Pôle communication

Vendredi 18 mars 2022

DOSSIER DE PRESSE

Col de Katiramona : réouverture de la RT1

Après quatre mois de travaux, la RT1 au col de Katiramona a été rouverte vendredi après-midi, 18 mars, à la circulation. Une cérémonie officielle a eu lieu aujourd’hui sur le site du chantier en présence, notamment, du président du gouvernement Louis Mapou, du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie Patrice Faure, des maires de Païta et Dumbéa, de la direction Infrastructures, topographie et transports terrestres (DITTT) de la Nouvelle-Calédonie et des représentants des entreprises qui ont réalisé l’ensemble des travaux en tenant les délais fixés, malgré les intempéries.

CONTEXTE

Après le passage de la dépression tropicale Lucas et les fortes pluies observées durant les jours qui ont suivi, un éboulement s’est produit au niveau du col de Katiramona, sur la commune de Païta, le samedi 6 février 2021.

Une partie du talus d’un terrain appartenant à un propriétaire privé s’est effondrée, bloquant la circulation sur la route territoriale 1 (RT1), appartenant au domaine public de la Nouvelle-Calédonie.

Le glissement de terrain s'est déclenché en aval d'une plateforme de stockage de granulats située au sein d'une carrière exploitée sur le terrain privé, en amont de la RT1.

Dans les jours qui ont suivi, le mouvement de terrain s'est propagé jusqu'à la rivière de la Katiramona, située à 40 mètres en contrebas de la route territoriale.

Le glissement de terrain s'est étendu sur environ 90 mètres de large et sur 170 mètres de long, soit une superficie totale de 15 000 mètres carrés. En termes de volume, il a représenté près de 100 000 mètres cubes de matériaux, auxquels se sont ajoutés 10 000 à 20 000 mètres cubes de granulats appartenant à la carrière.

Le volume des matériaux répandu sur l'emprise de la RT1 et qui obstruait cette voie ne représentait que 4 % de l'ensemble du désordre situé essentiellement sur le domaine privé.

Les études géotechniques qui ont été rapidement diligentées ont alors fait apparaître qu'il n'était pas possible de dégager la portion bloquée de la RT1 pour y rétablir la circulation, tant que les travaux de sécurisation et de renforcement du talus n'avaient pas été achevés.

En outre, la RT1 faisant barrage au mouvement de glissement de terrain, il existait un risque sérieux de rupture complète de l'ouvrage, notamment en cas de fortes pluies. Cela aurait provoqué l'obstruction de la rivière de la Katiramona par plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes de matériaux, créant un barrage dont la rupture aurait pu engendrer une vague destructrice pour les habitations situées en aval.

Dans la mesure où la Nouvelle-Calédonie ne disposait d'aucune compétence pour diligenter des travaux sur un terrain privé, des échanges avec les autorités compétentes ont été engagés, mais sont néanmoins restés infructueux.

En parallèle, par délibération du 11 mai 2021, le gouvernement a habilité son président à introduire un référé devant le tribunal de première instance de Nouméa afin que puisse être diligentée une expertise permettant d'identifier les causes de l'effondrement du talus.

Lors d'une première réunion qui s'est tenue le 26 octobre dernier sur le site, les premiers éléments de nature à abonder dans le sens de la Nouvelle-Calédonie, à savoir que la RT1 n'était pas à l'origine du désordre, ont été présentés.

Vue aérienne du glissement de terrain sur la RT1.



CONSULTATIONS

Malgré ces derniers éléments, une consultation au motif d'urgence impérieuse a été lancée par la direction Infrastructures, topographie et transports terrestres (DITTT), le 30 juillet 2021, pour engager, en premier lieu, les tranches 1 et 2 :

- **Tranches 1 et 2**

Travaux préalables à la sécurisation du site (confortement et réalisation d'ouvrages drainants) sur le talus amont du terrain privé, pour un montant de 500 millions de francs.

Souhaitant engager ces travaux au plus vite pour mettre fin à l'interdiction de circulation prescrite neuf mois plus tôt, le gouvernement a convenu de la signature d'un protocole transactionnel avec le propriétaire du terrain et les exploitants de la carrière.

Il a approuvé ce protocole dans le cadre d'un arrêté qui a été adopté en séance du gouvernement du mercredi 10 novembre 2021.

À la suite du démarrage des tranches 1 et 2, et à l'issue des investigations rendues possibles en cours de travaux, les prestations des tranches 3 et 4 ont pu être redéfinies de la manière suivante :

- **Tranche 3**

Sécurisation du talus aval du terrain privé, depuis la RT1 jusqu'au lit de la rivière de Katiramona, nettoyage du lit de la Katiramona, et végétalisation des talus sujets à l'érosion (consultation en cours).

- **Tranche 4**

Travaux de confortement de l'accotement aval de la RT1 et remise en état de la route et des réseaux, (diagnostic et études géotechniques de conception en cours, appel d'offres, travaux fin 2022)

L'estimation financière initiale pour ces 2 tranches (370 millions de francs) est en conséquence revue à la baisse (moins de 200 millions de francs).

Rappel du coût global de l'opération (études et travaux) :

- **montant initial : 950 millions TTC**
- **montant réajusté : 700 millions TTC**

FINANCEMENT

Cette opération a été intégrée à l'avenant n°5 au contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie 2017-2022.

L'ensemble des travaux de réhabilitation de la route du col de Katiramona sont ainsi financés à 49,13 % par l'État et à 50,87 % par la Nouvelle-Calédonie.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les deux premières tranches de travaux ont débuté le 22 novembre 2021 et viennent de s'achever. Ces travaux ont consisté, dans un premier temps, en l'évacuation des bâtiments, matériaux et végétaux dans la zone haute du projet et la réalisation des pistes et plateformes de travaux de confortement (tranche 1).

Il a fallu ensuite procéder à l'évacuation des matériaux éboulés, au reprofilage des pentes, à la réalisation de tranchées drainantes et de deux importants massifs de butée en enrochements, en zone intermédiaire du talus et au droit de la RT1 (tranche 2).

Les travaux de la tranche 3, dont la consultation est en cours, devraient démarrer au 2^e trimestre 2022, pour une durée de deux mois (reprise du talus aval + végétalisation).

Les travaux de la tranche 4, qui viendront finaliser cette opération, devraient démarrer au 2^e semestre 2022 et s'achever en fin d'année (travaux définitifs RT1).

RÉOUVERTURE DE LA RT1

La durée des travaux des tranches 1 et 2 était établie à quatre mois (hors intempéries). Ce délai contractuel a pu être tenu, malgré les 40 jours de pluie relevés par les services météorologiques, grâce à une intervention en continu du groupement d'entreprises retenu pour les travaux, de 6 heures à 18 heures, et ce, sept jours sur sept.

La circulation est rouverte sur des voies rétrécies (2 x 3.00 m au lieu de 2 x 3.50 m), provisoires et limitées à 50 km/h (au lieu de 70 km/h) qui permettront aux travaux des tranches 3 et 4 de se poursuivre avec le moins d'impact possible pour les automobilistes.



Projet : Etat initial



Projet : Esquisse

